

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
16 septembre 2004 (16.09.2004)

PCT

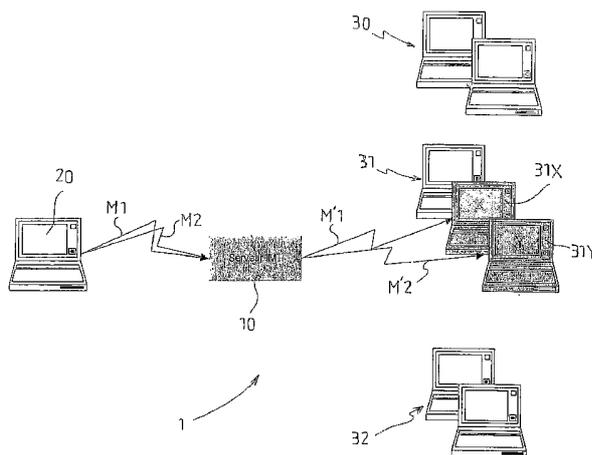
(10) Numéro de publication internationale
WO 2004/080015 A1

- (51) Classification internationale des brevets⁷ : **H04L 12/58**
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2004/000351
- (22) Date de dépôt international :
16 février 2004 (16.02.2004)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :
03/02119 20 février 2003 (20.02.2003) FR
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) :
FRANCE TELECOM S.A. [FR/FR]; 6, place d'Alleray,
F-75015 Paris (FR).
- (72) Inventeurs; et
- (75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : **CLECH, Armelle** [FR/FR]; 42, route de Trébeurden, F-22730 Tre-gastel (FR). **PINSON, Frédérique** [FR/FR]; Convenant Kernivien, F-22700 Perros-Guirec (FR). **BOTHOREL, Cécile** [FR/FR]; 3, impasse Poull Ar Ru, Landrellec, F-22560 Pleumeur Bodou (FR).
- (74) Mandataire : **SAINT-MARC, Christophe**; Cabinet Le Guen Maillat, 5, Place Newquay, B.P. 70250, F-35802 Dinard Cedex (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NA, NI, NO, NZ, OM, PG, PH,

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: METHOD FOR MANAGING SELECTIVE PRESENCE FOR AN INSTANTANEOUS MESSAGING SERVICE IN A TELECOMMUNICATION NETWORK SUCH AS AN INTERNET NETWORK

(54) Titre : PROCEDE DE GESTION DE PRESENCE SELECTIVE POUR SERVICE DE MESSAGERIE INSTANTANEE AU SEIN D'UN RESEAU DE TELECOMMUNICATION TEL QUE LE RESEAU INTERNET



(57) Abstract: An instantaneous messaging service in a telecommunication network is adapted in such a way that at plurality of users registered in an address book form a discussion group wherein said users can exchange messages in a synchronous manner. A method for managing presence enables a user to appear present or not in the instantaneous messaging service from the point of view of at least one of the members of his/her address book. According to the invention, a method for managing selective presence comprises a selection step wherein a user selects respective states of presence for one or several members or groups of members of said address book; a transmission stage wherein the respective states of presence are transmitted to the members or groups of members; and a modification step wherein the state of presence relating to said user is modified for each of said members or groups of members according to the respective states of presence received.

[Suite sur la page suivante]

WO 2004/080015 A1



PL, PT, RO, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, YU, ZA, ZM, ZW.

(84) **États désignés** (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasienn (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IT, LU, MC, NL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

- avec rapport de recherche internationale
- avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

(57) **Abrégé :** Un service de messagerie instantanée au sein d'un réseau de télécommunication est adapté à ce qu'une pluralité d'utilisateurs inscrits sur un carnet d'adresses constituent un groupe de discussion au sein duquel lesdits utilisateurs peuvent s'échanger des messages de façon synchrone. Un procédé de gestion de présence permet à un utilisateur d'apparaître comme présent ou non sur le service de messagerie instantanée du point de vue d'au moins un des membres de son carnet d'adresses. Selon l'invention, un procédé de gestion de présence sélective comprend une étape de sélection dans laquelle un utilisateur sélectionne des états de présence respectifs pour un ou plusieurs membres ou groupes de membres dudit carnet d'adresses, une étape de transmission dans laquelle lesdits états de présence respectifs sont transmis auxdits membres ou groupes de membres et une étape de modification dans laquelle l'état de présence relatif audit utilisateur est modifié pour chacun desdits membres ou groupes de membres en fonction des états de présence respectifs reçus.

Procédé de gestion de présence sélective pour service de messagerie instantanée
au sein d'un réseau de télécommunication tel que le réseau Internet

La présente invention concerne de manière générale un procédé de gestion de présence sélective pour service de messagerie instantanée au sein d'un réseau de télécommunication tel que le réseau Internet.

5 Dans un réseau de télécommunication comme le réseau Internet, de l'information est disponible au niveau de sites répartis sur le réseau et est accessible à partir d'un point d'accès quelconque comme un terminal utilisateur. Cette information est accessible sous forme d'objets identifiés par des adresses appelées URL (pour Uniform Resource Locator). A des ensembles d'informations au sein du réseau, sont associés des serveurs. Chaque serveur est adapté à délivrer, à la requête d'un
10 utilisateur considéré comme client, une information effectivement contenue dans l'ensemble d'informations auquel il est associé. Le terminal utilisateur et le serveur dialoguent suivant un modèle appelé client-serveur qui est un modèle d'informatisation dans lequel les traitements sont répartis entre le terminal considéré comme client et le serveur. Un client et un serveur échangent des messages conformes
15 à des protocoles appropriés selon les services mis en œuvre et transmettent ces

COPIE DE CONFIRMATION

messages respectifs généralement selon le protocole TCP/IP (Transmission Control Protocol / Internet Protocol) pour les couches transport et réseau.

Parmi ces services, le service de courrier électronique connu sous le nom de « e-mail » permet l'envoi et la réception de messages par l'intermédiaire d'une boîte aux lettres électronique associée à un serveur de messagerie. Les messages destinés à un utilisateur sont reçus par le serveur de messagerie et stockés dans la boîte aux lettres électronique d'où ils pourront être délivrés à l'utilisateur, à la requête de ce dernier, qui agit alors comme client vis-à-vis du serveur de messagerie.

Parmi ces services, on connaît également les services de messagerie instantanée également connus sous le nom de « chat ». Un tel service de messagerie instantanée permet un dialogue en direct entre utilisateurs au moyen de messages écrits envoyés et reçus de manière synchrone. Pour cela, un groupe d'utilisateurs disposant chacun de moyens informatiques clients, dits dans la suite de la description unité-client, adaptés se mettent en communication à travers le réseau via un serveur de messagerie instantanée. Un message émis par une unité-client d'un utilisateur est alors immédiatement consultable, via le serveur, par l'ensemble du groupe. Le serveur de messagerie instantanée est de plus adapté à répertorier un ensemble de personnes pouvant être mises en communication par messagerie instantanée. Des données d'identification d'utilisateurs sont répertoriées dans une entité appelée carnet d'adresses ou, en terminologie anglophone, buddy list ou roster. Un utilisateur désirent engager une discussion avec les contacts inscrits sur son carnet d'adresses peut à tout moment émettre à partir de l'unité-client de son terminal une requête en ce sens au serveur de messagerie. Il pourra alors envoyer des messages écrits qui seront immédiatement transmis aux autres personnes connectées et il recevra des messages écrits provenant de ces personnes.

A un service de messagerie instantanée, est généralement associé un procédé de gestion de présence. Il s'agit d'un procédé dont la fonction est de déterminer, à un instant donné, si un utilisateur est ou non présent sur le service de messagerie instantanée, c'est-à-dire s'il est ou non disponible pour participer à une discussion avec les membres de son carnet d'adresses. Pour être présent sur un service de messagerie instantanée, un utilisateur doit bien entendu être connecté au serveur. Lorsqu'un utilisateur émet au moyen d'une unité-client, une requête au serveur de messagerie en vue de se joindre à une discussion, le serveur va alors signaler la connexion de cet utilisateur aux autres utilisateurs déjà connectés au serveur de

messagerie instantanée. Le procédé de gestion de présence peut également permettre de gérer la présence d'un utilisateur en fonction d'une information de présence sélectionnée par l'utilisateur. Cette information peut indiquer qu'un utilisateur est disponible, qu'il est prêt à discuter ou qu'il ne souhaite pas être dérangé, qu'il est occupé, qu'il est en réunion, qu'il souhaite apparaître comme étant hors ligne, etc. Elle peut être constituée d'un état de présence proprement dit, mais aussi d'un type particulier d'état de présence, d'un libellé particulier, etc. Cette information est envoyée par le serveur aux utilisateurs connectés. Selon cette information, l'utilisateur est considéré par les unités-clients de messagerie des autres utilisateurs comme étant présent ou non présent.

Dans les procédés de gestion de présence connus à l'heure actuelle, l'information de présence relative à un utilisateur est envoyée au moyen d'un message au serveur de messagerie instantanée qui distribue au moyen de messages cette information de présence à l'ensemble des contacts du carnet d'adresses de l'utilisateur. Les messages dont il est ici question sont des messages conformes à des protocoles de service de messagerie instantanée, tels que les protocoles Jabber, ICQ, MSN, Yahoo, etc., permettant le dialogue entre serveurs de messagerie instantanée et clients de messagerie instantanée.

Dans ces procédés de gestion connus, tous les membres du carnet d'adresses connectés au serveur reçoivent la même information de présence concernant l'utilisateur. Or, cet utilisateur peut éprouver le besoin d'engager une discussion avec certains des membres de son carnet d'adresses et pas avec d'autres. Cela n'est pas possible avec les procédés de gestion de présence connus à l'heure actuelle.

La présente invention vise un procédé de gestion de présence qui permettrait de surmonter ce problème.

A cet effet, elle propose un procédé de gestion de présence sélective pour service de messagerie instantanée, ledit service de messagerie instantanée étant adapté à ce qu'une pluralité d'utilisateurs inscrits sur un carnet d'adresses constituent un groupe de discussion au sein duquel lesdits utilisateurs peuvent s'échanger des messages de façon synchrone, ledit procédé de gestion de présence sélective étant caractérisé en ce qu'il comprend :

une étape de sélection dans laquelle un utilisateur sélectionne pour un ou plusieurs membres dudit carnet d'adresses une ou des informations de présence respectives ;

une étape de transmission dans laquelle ladite ou lesdites informations de présence sont respectivement transmises audit ou auxdits membres dudit carnet d'adresses sélectionnés ; et

5 une étape de modification dans laquelle l'information de présence relative audit utilisateur est modifiée pour ledit ou pour chacun desdits membres dudit carnet d'adresses en fonction de la ou des informations de présence respectivement reçues.

Ainsi, un utilisateur peut gérer sa présence de manière à apparaître présent pour certains contacts et non présent pour d'autres. L'information de présence, transmise à travers le réseau aux contacts concernés, va être enregistrée, par exemple par l'unité-
10 client de messagerie instantanée de chacun de ces contacts, de sorte que du point de vue de ce contact, l'utilisateur va apparaître présent ou non.

Avantageusement, ladite étape de transmission comprend une première étape de transmission dans laquelle ladite ou lesdites informations de présence respectives sont transmises à un serveur de messagerie instantanée et une seconde étape de
15 transmission dans laquelle ladite ou lesdites informations de présence respectives sont transmises par ledit serveur audit ou auxdits membres du carnet d'adresses sélectionnés.

Selon un autre aspect de la présente invention, dans ladite étape de sélection, ledit utilisateur sélectionne pour un ou plusieurs groupes de membres de son carnet
20 d'adresses une ou des informations de présence respectives.

Ainsi, un utilisateur peut gérer de manière sélective sa présence non seulement par contacts mais également par groupes de contacts. Par exemple, lorsqu'il désire constituer un groupe de discussion avec des personnes faisant partie d'un premier groupe identifiable, il envoie à ce groupe une information de présence le faisant
25 apparaître comme présent. Si, par ailleurs, il ne souhaite pas être dérangé par les autres membres de son carnet d'adresses comme, par exemple, des amis, il envoie à ces derniers une information de présence le faisant apparaître comme non présent.

Selon un autre aspect de la présente invention, ladite première étape de transmission est exécutée au moyen d'une unité-client de messagerie instantanée que
30 comporte un terminal qui est adaptée à transmettre audit serveur de messagerie instantanée des messages d'information de présence indiquant une information de présence sélectionnée lors de l'étape de sélection pour un desdits membres ou un desdits groupes de membres dudit carnet d'adresses.

Autrement dit, chaque information de présence sélectionnée par l'utilisateur pour un membre donné ou un groupe de membres donné de son carnet d'adresses fait l'objet d'un message envoyé au serveur. Ce message est un message standard conforme au protocole du service de messagerie instantanée. De ce fait, le serveur, lorsqu'il reçoit ce message, va transmettre à son tour un message à destination du contact visé ou du groupe de contacts visé relatif à l'état de présence de l'utilisateur de la même manière que lors du fonctionnement d'un procédé de gestion de présence classique dans lequel une information de présence est envoyée à tous les membres du carnet d'adresses. Ainsi, par le procédé de la présente invention, il est nécessaire de mettre en œuvre une unité-client de messagerie spécifique adaptée pour permettre à l'utilisateur désirant effectuer une gestion de présence sélective par groupe de contacts selon l'invention. Par contre, il n'est en revanche pas nécessaire de modifier le serveur de messagerie instantanée, ni les unités-clients de messagerie instantanée des contacts de l'utilisateur. La mise en œuvre du procédé selon l'invention n'entraîne d'ailleurs pas de modification des protocoles de messagerie instantanée. Les messages utilisés pour la gestion de présence sélective sont des messages standards.

Selon un autre aspect de la présente invention, avant une étape de déconnexion d'un terminal audit service de messagerie instantanée, est exécutée une étape de mémorisation consistant à mémoriser pour chaque membre ou groupe de membres dudit carnet d'adresses une information de présence qui lui est associée, de sorte que, après une étape de reconnexion audit service de messagerie instantanée suivant ladite étape de déconnexion, ladite unité-client de messagerie instantanée transmette audit serveur de messagerie instantanée un message ou des messages d'information de présence indiquant à chaque membre ou groupe de membres l'information de présence telle qu'elle a été mémorisée lors de ladite étape de mémorisation.

Pour pouvoir établir la connexion avec le service de messagerie instantanée, l'unité-client de messagerie instantanée doit, de manière classique, envoyer une requête de connexion au serveur de messagerie instantanée. A la réception de cette requête, le serveur de messagerie instantanée envoie, conformément au protocole standard, des messages indiquant la connexion de l'utilisateur au service de messagerie à l'ensemble des membres du carnet d'adresses, y compris à celui ou ceux des membres ou groupes de membres à qui il avait été indiqué que l'utilisateur n'était pas présent avant la déconnexion. Afin de faire en sorte que la situation d'avant déconnexion soit rétablie, on envoie immédiatement après la requête de connexion des

messages indiquant que l'utilisateur n'est pas présent pour celui ou ceux desdits membres ou desdits groupes de membres du point de vue desquels l'utilisateur n'était pas présent avant la déconnexion.

5 Afin d'exécuter ladite étape de mémorisation, ladite unité-client de messagerie instantanée dudit utilisateur peut être munie d'un moyen de mémorisation adapté à mémoriser la liste des contacts sélectionnés pour lesquels l'utilisateur n'était pas présent lors de la session précédente. Alternativement, un tel moyen de mémorisation peut être implanté sur le serveur de messagerie instantanée, la liste des contacts sélectionnés pour lesquels l'utilisateur n'était pas présent lors de la session précédente
10 étant transmise au client de messagerie instantanée après la connexion.

Le serveur de messagerie instantanée dont il est question dans ce qui précède est le serveur dont dépend l'utilisateur désirant contrôler sa présence. Le système de messagerie instantanée peut bien entendu mettre en œuvre plusieurs serveurs entre lesquels les messages sont transmis, les différents utilisateurs dépendant de l'un ou
15 l'autre serveur. Cela n'entrave pas le fonctionnement du procédé selon l'invention puisque ce dernier n'entraîne pas de modification des protocoles de messagerie instantanée. Le mécanisme classique de routage entre serveurs pourra ainsi être utilisé.

La présente invention concerne également une unité-client de messagerie instantanée destinée à être implémentée dans un terminal et à échanger des messages
20 avec un serveur de messagerie instantanée.

Selon la présente invention, cette unité-client est prévue pour pouvoir transmettre des messages d'information de présence indiquant une information de présence de l'utilisateur dudit terminal vis-à-vis d'un membre ou d'un groupe de membres du carnet d'adresses lié à ladite messagerie instantanée.

25 Selon une autre caractéristique de l'invention, elle comprend des moyens de mémorisation aptes à mémoriser pour chaque membre ou groupe de membres dudit carnet d'adresses une information de présence associée.

Selon une autre caractéristique de l'invention, elle comprend des moyens de traitement pour traiter de manière spécifique les messages en provenance de membres,
30 telle que blocage, tri, retard, affichage, etc et des moyens pour associer au moins un traitement spécifique aux messages en provenance d'un membre du carnet d'adresses lié à ladite messagerie en fonction de l'information de présence dudit membre.

La présente invention concerne également un serveur de messagerie instantanée apte à délivrer des services de messagerie instantané à des terminaux qui y ont accès.

Il comporte des moyens de mémorisation aptes à mémoriser en relation avec un terminal, une information de présence de chaque membre ou groupe de membres du carnet d'adresses lié à ladite messagerie pour lesquels l'utilisateur dudit terminal n'est pas présent au moment d'une déconnexion dudit terminal et à transmettre audit terminal, au moment de la reconnexion dudit terminal, l'information de présence de chaque membre ou groupe de membres telle qu'elle a été mémorisée au moment de la reconnexion dudit terminal.

Enfin, la présente invention concerne un terminal pourvu des moyens nécessaires à l'utilisation des services de messagerie instantanée d'un serveur de messagerie instantanée. Il est également pourvu des moyens nécessaires à la mise en œuvre du procédé de gestion qui est décrit ci-dessus.

Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, ladite description étant faite en relation avec les Figs. jointes, parmi lesquelles:

la Fig. 1 est un schéma montrant les messages transmis par les différents éléments d'un système de messagerie instantanée pour une première opération de gestion de présence exécutée au moyen d'un procédé de gestion de présence sélective selon l'invention; et

la Fig. 2 est un schéma montrant les messages transmis par les différents éléments d'un système de messagerie instantanée pour une deuxième opération de gestion de présence exécutée au moyen d'un procédé de gestion de présence sélective selon l'invention.

Un procédé de gestion de présence sélective selon un exemple de réalisation de la présente invention s'applique à un service de messagerie instantanée.

En référence aux Figs. 1 et 2, un système de messagerie instantanée 1 comprend un serveur de messagerie instantanée 10 auquel peuvent se connecter, sous leur requête, des terminaux utilisateurs alors considérés comme clients. Les messages entre serveur et clients sont échangés par exemple via le réseau Internet. Ce système est un système de messagerie instantanée de type connu utilisant un protocole d'échanges de message standard.

Un utilisateur au bénéfice duquel est appliqué le procédé de gestion de présence sélective selon l'invention dispose d'un terminal utilisateur 20 auquel est associée une unité-client de messagerie instantanée adaptée à l'application du procédé de gestion de

présence sélective selon l'invention. Le carnet d'adresses de cet utilisateur contient un certain nombre de contacts séparés en un certain nombre de groupes, par exemple trois, en l'occurrence : un premier groupe 30, un deuxième groupe 31 et un troisième groupe 32. Chacun de ces contacts dispose d'un terminal utilisateur auquel est associée une unité-client de messagerie instantanée qui peut être du type standard (l'utilisateur correspondant ne bénéficie alors pas complètement des avantages de la présente invention) mais aussi du type de celui du terminal 20.

La Fig. 1 montre les messages transmis par les différents éléments du système de messagerie instantanée 1 pour une opération de gestion de présence visant à faire apparaître l'utilisateur du terminal 20 comme n'étant pas présent pour deux contacts 31X et 31Y du deuxième groupe de contacts 31, alors que cet utilisateur est par ailleurs connecté au serveur 10.

Lors d'une première étape de sélection, l'utilisateur sélectionne, au moyen d'une interface utilisateur adaptée, les contacts de son carnet d'adresses pour lesquels il désire apparaître comme n'étant pas présent sur le service de messagerie instantanée (en l'occurrence les contacts 31X et 31Y). L'interface utilisateur peut prendre, par exemple, la forme d'un menu contextuel apparaissant sur l'écran du terminal 20 et listant l'ensemble des contacts du carnet d'adresses rassemblés par groupes. A chacun des contacts, l'unité-client de messagerie associe un paramètre de présence que l'utilisateur peut fixer. Ce paramètre de présence concerne l'état de présence du terminal 20 vis-à-vis des autres contacts de la messagerie. Cette information peut indiquer que l'utilisateur du terminal 20 est disponible, qu'il est prêt à discuter ou qu'il ne souhaite pas être dérangé, qu'il est occupé, qu'il est en réunion, qu'il souhaite apparaître comme état hors-ligne, etc. L'utilisateur peut donc sélectionner au moyen de cette interface utilisateur un contact ou un groupe de contacts pour y associer une information de présence donnée.

Une fois sélectionnés les contacts pour lesquels l'utilisateur désire apparaître comme n'étant pas présent, autant de messages que de contacts sélectionnés (ici deux, M1 et M2) sont successivement envoyés au serveur de messagerie instantanée 10 par l'unité-client de messagerie instantanée du terminal 20. Chacun de ces messages est un message standard, conforme au protocole du système de messagerie instantanée 1, indiquant que l'utilisateur n'est pas présent. Toutefois et contrairement au protocole standard, dans la zone d'en-tête destinée à identifier le carnet d'adresses, l'unité-client de messagerie ne place pas, pour chacun de ces messages, l'ensemble des contacts de

la messagerie mais uniquement les données d'identification des contacts respectifs 31X et 31Y pour lesquels l'utilisateur 20 souhaite apparaître comme n'étant pas présent. Ce ou ces messages M1, M2 sont appelés par la suite message d'information de présence. Le serveur 10, lorsqu'il reçoit un message d'absence M1, M2, va
5 transmettre à son tour un message correspondant M'1, M'2 à la seule destination du contact visé dans l'en-tête du message d'information de présence correspondant M1, M2, comme il le ferait dans le cadre d'un procédé de gestion de présence classique lorsque le carnet d'adresses ne contiendrait qu'un unique contact.

Après, l'étape de transmission des informations de présence aux contacts 31X et
10 31Y, est exécutée, de manière classique, une étape de modification de l'information de présence concernant l'utilisateur du terminal 20 dans les unités-clients respectives de ces contacts 31X et 31Y. De la sorte, les unités-clients de ces contacts 31X et 31Y verront l'utilisateur du terminal 20 comme n'étant pas présent sur le service de messagerie instantanée.

15 Le fonctionnement serait similaire dans le cas où l'utilisateur aurait sélectionné dans leur globalité un ou plusieurs groupes de contacts, un message d'information de présence est envoyé à chaque contact du ou des groupes sélectionnés.

La Fig. 2 montre les messages transmis par les différents éléments du système de messagerie instantanée 1 pour une opération de gestion de présence intervenant
20 après une déconnexion puis une re-connexion et visant à rétablir la situation existant avant ladite déconnexion. Dans cet exemple, la situation à rétablir est celle qui a été obtenue juste après l'opération de gestion qui vient d'être décrite en référence à la Fig. 1.

Pour pouvoir ré-établir la connexion avec le service de messagerie instantanée,
25 l'unité-client de messagerie instantanée du terminal 20 doit, de manière classique, envoyer une requête de connexion RC au serveur de messagerie instantanée 10. A la réception de cette requête RC, le serveur de messagerie instantanée 10 envoie à l'ensemble des membres du carnet d'adresses, conformément au protocole standard, des messages Mc d'indication de connexion de l'utilisateur du terminal 20 au service
30 de messagerie. Ainsi, les unités-clients de messagerie instantanée des membres du carnet d'adresses considèrent l'utilisateur du terminal 20 comme étant présent pour le service de messagerie.

Pour rétablir la situation d'avant déconnexion, l'unité-client de messagerie instantanée du terminal 20 est adaptée à exécuter à nouveau l'étape de transmission

décrite en référence à la Fig. 1, de manière à transmettre les messages d'information de présence M1 et M2 et à faire envoyer par le serveur 10 les messages correspondant M'1 et M'2 aux contacts 31X et 31Y.

5 Il faut pour cela que l'information de présence correspondant à chacun des contacts soit mémorisée par l'unité-client du terminal 20 avant la déconnexion. Pour cela, l'unité-client de messagerie instantanée du terminal 20 est munie d'un moyen de mémorisation adapté à mémoriser la liste des contacts sélectionnés pour lesquels l'utilisateur n'était pas présent lors de la session précédente. Alternativement, un tel
10 10, la liste des contacts sélectionnés pour lesquels l'utilisateur n'était pas présent lors de la session précédente étant transmise au terminal 20 après la connexion.

REVENDICATIONS

1) Procédé de gestion de présence sélective pour service de messagerie instantanée, ledit service de messagerie instantanée étant adapté à ce qu'une pluralité d'utilisateurs inscrits sur un carnet d'adresses constituent un groupe de discussion au sein duquel lesdits utilisateurs peuvent s'échanger des messages de façon synchrone, ledit procédé de gestion de présence sélective étant caractérisé en ce qu'il comprend :

5 une étape de sélection dans laquelle un utilisateur sélectionne pour un ou plusieurs membres dudit carnet d'adresses une ou des informations de présence respectifs ;

10 une étape de transmission dans laquelle ladite ou lesdites informations de présence sont respectivement transmises audit ou auxdits membres dudit carnet d'adresses sélectionnés ; et

une étape de modification dans laquelle ladite information de présence relative audit utilisateur est modifiée pour ledit ou pour chacun desdits membres dudit carnet d'adresses en fonction du ou des informations de présence respectivement reçues.

15 2) Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite étape de transmission comprend une première étape de transmission dans laquelle ladite ou lesdites informations de présence respectives sont transmises à un serveur de messagerie instantanée (10) et une seconde étape de transmission dans laquelle ladite ou lesdites informations de présence respectives sont respectivement transmises par ledit serveur (10) audit ou auxdits membres du carnet d'adresses sélectionnés.

20 3) Procédé selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que, dans ladite étape de sélection, ledit utilisateur sélectionne pour un ou plusieurs groupes de membres dudit carnet d'adresses une ou des informations de présence respectives.

25 4) Procédé selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que ladite première étape de transmission est exécutée au moyen d'une unité-client de messagerie instantanée que comporte un terminal (20) qui est adaptée à transmettre audit serveur de messagerie instantanée (10) des messages d'information de présence indiquant une information de présence sélectionnée lors de l'étape de sélection pour un desdits membres ou un desdits groupes de membres dudit carnet d'adresses.

30 5) Procédé selon la revendication 4, caractérisé en ce que, avant une étape de déconnexion d'un terminal (20) audit service de messagerie instantanée, est exécutée une étape de mémorisation consistant à mémoriser pour chaque membre ou groupe de

membres (31X, 31Y) dudit carnet d'adresses une information de présence qui lui est associée, de sorte que, après une étape de re-connexion audit service de messagerie instantanée suivant ladite étape de déconnexion, ladite unité-client de messagerie instantanée du terminal (20) transmette audit serveur de messagerie instantanée (10) un message ou des messages d'information de présence indiquant à chaque membre ou groupe de membres (31X, 31Y) l'information de présence telle qu'elle a été mémorisée lors de ladite étape de mémorisation.

6) Unité-client de messagerie instantanée destinée à être implémentée dans un terminal (20) et à échanger des messages avec un serveur de messagerie instantanée (10), caractérisée en ce qu'elle est prévue pour pouvoir transmettre des messages d'informations de présence indiquant une information de présence de l'utilisateur dudit terminal (20) vis-à-vis d'un membre ou d'un groupe de membres du carnet d'adresses lié à ladite messagerie instantanée, en qu'elle comprend des moyens de mémorisation aptes à mémoriser pour chaque membre ou groupe de membres dudit carnet d'adresses l'information de présence qui lui est associée.

7) Unité-client selon la revendication 6, caractérisée en ce qu'elle comprend des moyens de traitement pour traiter de manière spécifique les messages en provenance de membres, telle que blocage, tri, retard, affichage, etc et des moyens pour associer au moins un traitement spécifique aux messages en provenance d'un membre du carnet d'adresses lié à ladite messagerie en fonction de l'information de présence dudit membre.

8) Serveur de messagerie instantanée apte à délivrer des services de messagerie instantané à des terminaux (20, 30, 31, 32) qui y ont accès, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens de mémorisation aptes à mémoriser en relation avec un terminal (20), une information de présence de chaque membre ou groupe de membres du carnet d'adresses lié à ladite messagerie pour lesquels l'utilisateur dudit terminal (20) n'est pas présent au moment d'une déconnexion dudit terminal (20) et à transmettre audit terminal (20), au moment de la reconnexion dudit terminal (20), l'information de présence de chaque membre ou groupe de membres telle qu'elle a été mémorisée au moment de la reconnexion dudit terminal (20).

9) Terminal (20) pourvu des moyens nécessaires à l'utilisation des services de messagerie instantanée d'un serveur de messagerie instantanée (10), caractérisé en ce qu'il est également pourvu des moyens nécessaires à la mise en œuvre du procédé de gestion selon une des revendications 1 à 5.

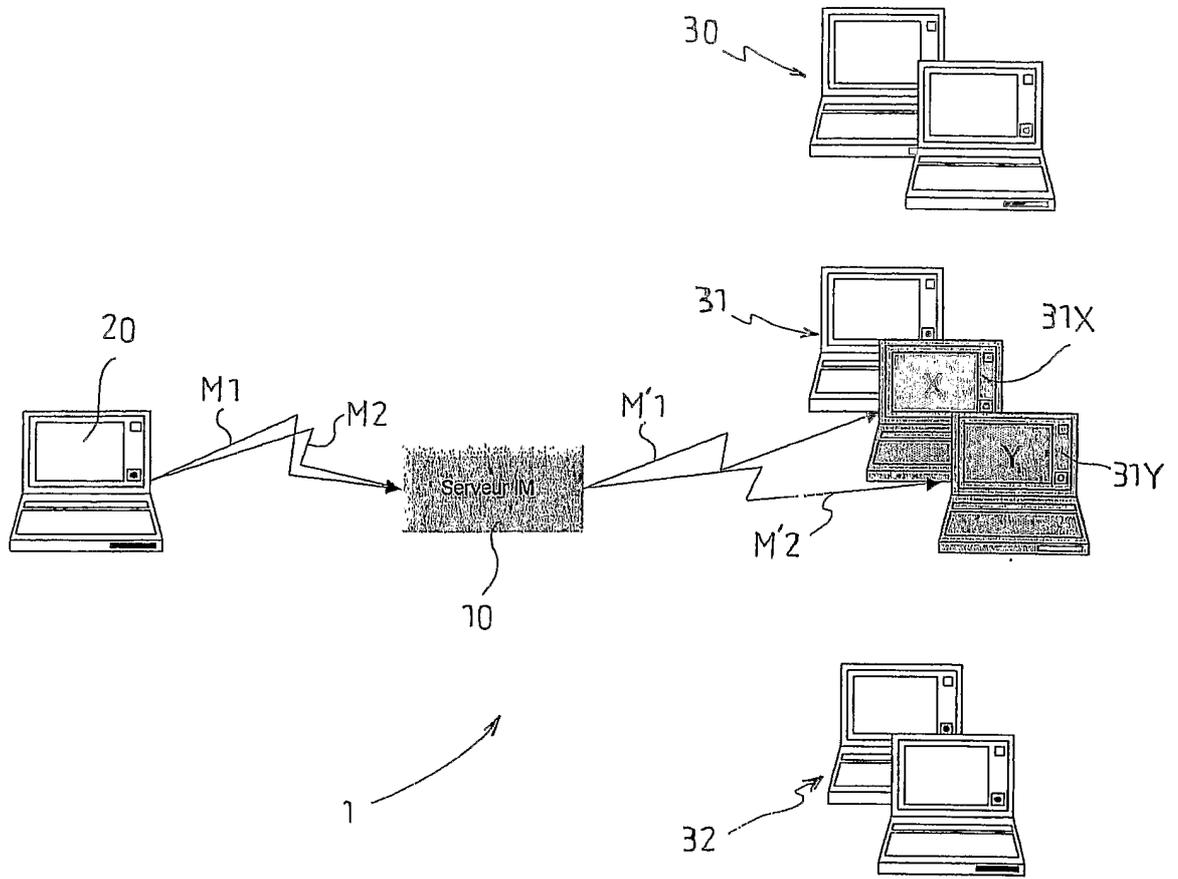


FIG. 1

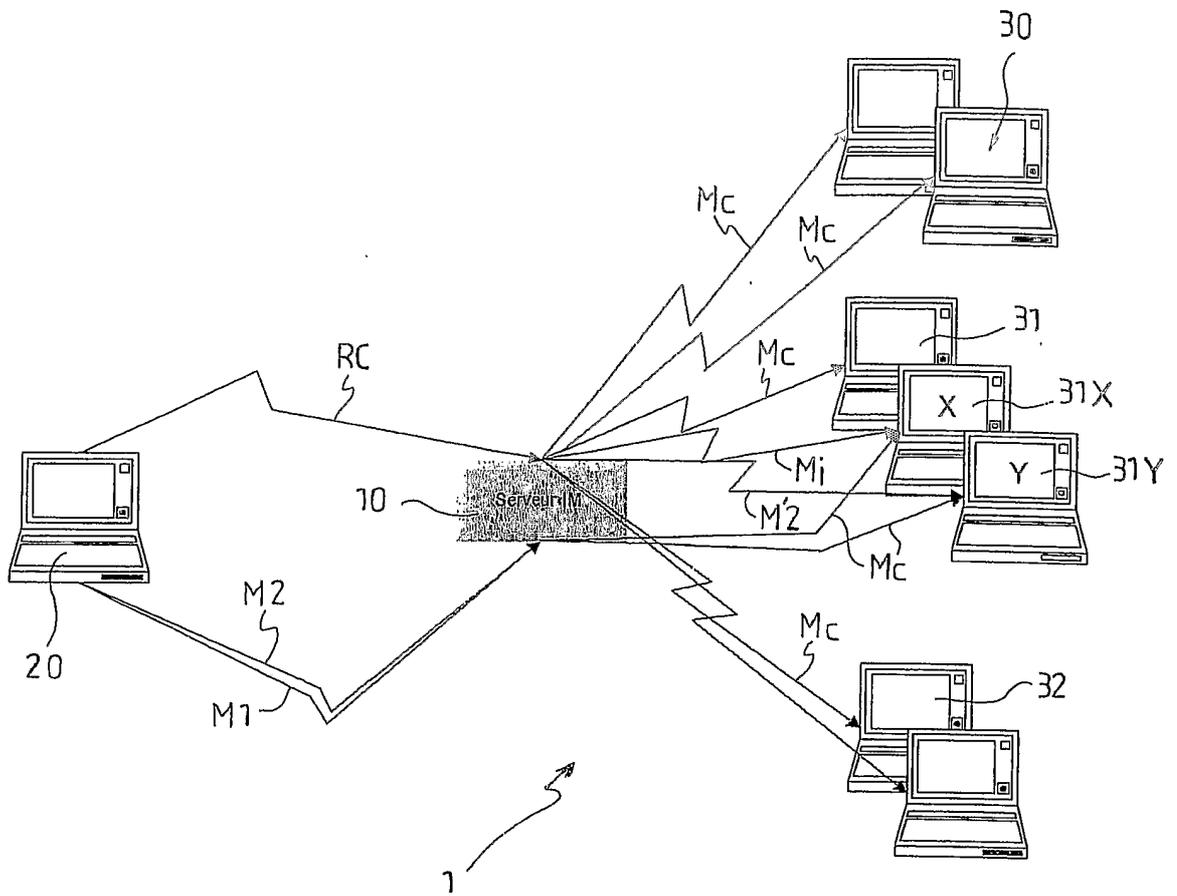


FIG. 2

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

PCT/FR2004/000351

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
IPC 7 H04L12/58

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)

IPC 7 H04L

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal, PAJ, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X A	US 2003/028597 A1 (SALMI MATTI ET AL) 6 February 2003 (2003-02-06) paragraph '0126! - paragraph '0137! paragraph '0234! - paragraph '0247! -----	1-4,6,7, 9 5,8
X	CALSYN ET AL: "Presence Information Protocol Requirements draft-dussealt-pipr-00.txt" INTERNET, 9 February 1998 (1998-02-09), XP002173450 Retrieved from the Internet: URL:http://www.alternic.org/drafts/drafts- d-e/draft-dusseault-pipr-00.txt> 'retrieved on 2001-07-30!	1-4,6,9
A	paragraph '5.1.2! -----	5,7,8

Further documents are listed in the continuation of box C.

Patent family members are listed in annex.

° Special categories of cited documents :

- "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- "E" earlier document but published on or after the international filing date
- "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- "O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- "P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

"T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention

"X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone

"Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.

"&" document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

5 July 2004

Date of mailing of the international search report

13/07/2004

Name and mailing address of the ISA

European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Frey, R

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

PCT/FR2004/000351

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
US 2003028597 A1	06-02-2003	BR 0207506 A	20-04-2004
		CA 2439373 A1	19-09-2002
		CA 2439380 A1	19-09-2002
		EP 1370982 A1	17-12-2003
		EP 1370962 A2	17-12-2003
		WO 02073461 A1	19-09-2002
		WO 02073332 A2	19-09-2002
		US 2003037103 A1	20-02-2003

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

PCT/FR2004/000351

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE
CIB 7 H04L12/58

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)
CIB 7 H04L

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)
EPO-Internal, PAJ, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie °	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X A	US 2003/028597 A1 (SALMI MATTI ET AL) 6 février 2003 (2003-02-06) alinéa '0126! - alinéa '0137! alinéa '0234! - alinéa '0247!	1-4,6,7, 9 5,8
X	CALSYN ET AL: "Presence Information Protocol Requirements draft-dussealt-pipr-00.txt" INTERNET, 9 février 1998 (1998-02-09), XP002173450 Extrait de l'Internet: URL:http://www.alternic.org/drafts/drafts- d-e/draft-dusseault-pipr-00.txt> 'extrait le 2001-07-30!	1-4,6,9
A	alinéa '5.1.2!	5,7,8

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

° Catégories spéciales de documents cités:

"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

"E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date

"L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)

"O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens

"P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

"X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

"Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

"&" document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

5 juillet 2004

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

13/07/2004

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Frey, R

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

PCT/FR2004/000351

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2003028597 A1	06-02-2003	BR 0207506 A	20-04-2004
		CA 2439373 A1	19-09-2002
		CA 2439380 A1	19-09-2002
		EP 1370982 A1	17-12-2003
		EP 1370962 A2	17-12-2003
		WO 02073461 A1	19-09-2002
		WO 02073332 A2	19-09-2002
		US 2003037103 A1	20-02-2003
